

## **Extrait des conditions générales de vente**

### **Article 2 : Prix**

Les Prestations seront facturées au Client selon les tarifs détaillés dans l'Annexe 3 « Tarif des Prestations ».

Chaque facture devra respecter toutes formes légales en vigueur à sa date d'émission, et identifier, de façon lisible, la référence au Contrat, à laquelle sera jointe, le cas échéant, copie du document attestant du fait générateur de la facturation en question.

Les factures devront également faire apparaître le taux de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) applicable lorsqu'une TVA s'applique.

Toute facture adressée par le Prestataire au Client en application du Contrat fera, préalablement à son paiement par le Client, l'objet d'un contrôle de la part du Client afin notamment de vérifier sa conformité par rapport aux Prestations effectivement réalisées et/ou acceptées. Le Prestataire s'engage à ce titre à prendre en compte toute observation ou contestation du Client relative à l'établissement ou au contenu de la facture et, le cas échéant, à émettre une facture corrigée.

Tout paiement par le Client est effectué à trente (30) jours à compter de la date de réception de la facture par le Client.

En cas de non-paiement à son échéance, toute somme due au Prestataire, et non contestée par le Client, portera intérêt à un taux égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, à compter du premier jour ouvré de retard.

**Pour tout dépôt en Poste le montant évalué de l'affranchissement doit être réglé avant la date d'expédition.**

**Le Prestataire se réserve le droit de suspendre l'exécution de la partie des Prestations pour laquelle elle n'aurait pas reçu en temps voulu la provision égale au montant prévu de l'affranchissement.**

Cette provision sera régularisée et, éventuellement complétée, dès que sera connu le montant réel de l'affranchissement réclamé par la Poste. En effet, la Poste peut demander le versement d'un complément d'affranchissement lorsque des irrégularités sont constatées postérieurement au dépôt des envois.

En conséquence, le tarif postal de référence sera celui en vigueur le jour de l'expédition et le Prestataire répercutera au Client la totalité du montant facturé par la Poste.

...

### **Article 10 : Responsabilités**

Le Client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle du Prestataire à raison de l'exécution des obligations prévues au Contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas l'intégralité des sommes effectivement payées par le Client pour les services fournis par le

Prestataire au titre du Contrat.

La responsabilité de chacune du Prestataire ne sera pas soumise aux limitations et exclusions ci-dessus en cas de décès, dommage corporel ainsi qu'en cas de faute grave ou lourde de la part de Prestataire.

La prestation de service du Prestataire s'arrête au moment du dépôt des plis à la Poste. En aucun cas, le Prestataire ne pourra être tenu responsable des prestations de la Poste (erreurs, pertes, délais d'acheminement, non distribution des plis...), ni des tarifs postaux qui ne sont donnés dans l'Annexe 2 qu'à titre indicatif.

En cas de contestation, il appartiendra au Client de faire valoir directement les réclamations qu'il estimera devoir/pouvoir formuler auprès de la Poste.

...

### **Article 13 : Obligation de confidentialité**

Le Prestataire considérera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

Par application de la présente clause, le Prestataire répond de ses salariés comme de lui-même.

Le Prestataire, toutefois, ne saurait être tenu responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

Les obligations objet du présent article s'appliquent aux informations reçues à compter de l'émission par le Client de son expression de besoins.

Le Prestataire sera lié par la présente obligation aussi longtemps que les données concernées ne seront pas devenues publiques, sauf accord particulier, préalable et écrit du Client à une levée de la confidentialité.

Le présent article survivra à la résiliation ou à l'expiration du Contrat pour quelque cause que ce soit.